



Auterive, 06/01/2023

Madame, Monsieur,

La communauté de communes du Bassin Auterivain (CCBA) et la commune de Miremont désirent maîtriser les coûts et préserver l'environnement grâce à l'optimisation de la collecte et à la tarification incitative.

Pour cela, une nouvelle organisation avec de nouveaux équipements de collecte, est en cours de mise en place.

Votre bac individuel muni d'une puce vous permettra le prochain passage à la tarification Incitative. Si votre bac n'est pas équipé d'une puce (étiquette blanche et bleue), veuillez contacter le 05 61 50 99 00.

Afin de répondre à vos interrogations, une brochure explicative est jointe au présent courrier. Attention, page 14 le calendrier prévisionnel est décalé d'un an. La 1ère année de comptabilisation des productions de déchets est prévue du 01/01/2024 au 31/12/2024 pour l'avis d'imposition en 2025.

Dans le cadre du déploiement de la Tarification Incitative, la CCBA vous offre un mémo-tri magnet afin de vous accompagner sur vos gestes de tri.

Ensemble, agissons pour un territoire plus responsable et plus durable !

**M. Serge BAURENS**  
Président  
Communauté de Communes  
Bassin Auterivain

**M. Claude DIDIER**  
Adjoint au Maire  
Commune de Miremont



**UN DOUTE ? UNE QUESTION ?**

05 61 50 99 00  
accueil@ccba31.fr  
www.dechet-ccba31.fr